



Suspension ne rime pas avec sécurité...

Aujourd'hui nous atteignons des sommets dans la sécurité !!!

En effet, alors que la feuille d'appel de ce matin annonce déjà 4 absents (1 en 12 heures détention, 1 en brigade sécurité, 1 en journée et 1 du matin), le directeur adjoint ne trouve rien de mieux que de faire appeler un collègue 12 heures détention pour lui faire signer sa notification de suspension de service.

Il est vrai que la mise en œuvre de cette sanction, prise suite au mouvement de janvier dernier pour défendre la sécurité dans les établissements pénitentiaires, ne pouvait attendre quelques jours de plus...

Le collègue doit donc signer une mise à pied de 10 jours, dont 5 fermes, et se retrouve donc contraint de quitter immédiatement l'établissement !!!

Bien évidemment, il revient alors au seul gradé présent à ce moment dans l'établissement de se débrouiller pour combler ce manque supplémentaire dans l'effectif du jour déjà bien écorné... notre direction ayant visiblement plus à cœur de sanctionner plutôt que de privilégier la sécurité de tous !!!

Le syndicat local **Force Ouvrière** de la MA **Le Mans Les Croisettes** dénonce cette attitude clairement « revancharde » à l'encontre des collègues qui ont manifesté en janvier pour le bien de tous.

Le syndicat local **Force Ouvrière** de la MA **Le Mans Les Croisettes** dénonce cette décision qui, non seulement complique la tâche de tous, mais surtout impacte considérablement notre sécurité.

Le syndicat local **Force Ouvrière** de la MA **Le Mans Les Croisettes** espère que les mises à pied suivantes, « inévitables » aux dires de notre direction, se feront avec plus de discernement dans l'intérêt de tous.

**Le bureau local Force Ouvrière
de la MA Le Mans Les Croisettes
le, 18 juin 2018.**